



Paris, le mercredi 4 janvier 2017

*Mise en œuvre de la loi de transition énergétique
pour la croissance verte :
lancement de la campagne « zéro phyto » en 2017*



Ségolène Royal lance la campagne de communication sur le zéro pesticide dans les collectivités qui s'applique depuis le 1^{er} janvier, et publie le « Guide des solutions ».

- **Les pesticides ne seront plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...) :**

Les collectivités locales et les établissements publics ne pourront plus employer de pesticides pour l'entretien des espaces verts. Seuls les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique seront autorisés.

Les professionnels en charge de l'entretien des espaces verts, des routes, des voiries sont en contact direct ou indirect avec les pesticides. Les risques d'exposition ponctuelle ou prolongée peuvent provoquer des intoxications aiguës ou chroniques, variables selon le profil toxicologique du produit utilisé et selon la nature des expositions et de leur intensité.

L'utilisation des pesticides en ville atteint également les populations au plus près, notamment les enfants, particulièrement sensibles à la toxicité des produits phytosanitaires.

- **La vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait plus en libre-service.**

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service n'est plus possible depuis le 1^{er} janvier 2017. Les distributeurs installeront des aménagements spécifiques empêchant l'accès direct au produit : la création de nouveaux espaces de vente animés par un conseiller ou l'installation de bornes interactives seront progressivement mis en place.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : au 1^{er} janvier 2019, la vente des pesticides chimiques sera interdite aux particuliers.

Les jardiniers amateurs qui n'ont jamais été formés dans leur grande majorité à utiliser des produits chimiques, ne prennent pas les précautions nécessaires pour se protéger, au moment du traitement ou après, par méconnaissance des risques de contamination. Pourtant, certains produits peuvent être dangereux, comme le démontre le classement du glyphosate (substance active du Round Up de Monsanto) comme «cancérogène possible » par le centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Selon un sondage IFOP*, ces deux mesures sont largement plébiscitées par les Français :

- 93 % des personnes interrogées jugent l'interdiction de la vente en libre-service des pesticides comme justifiée ;
- 80 % des élus et responsables d'espaces verts sont favorables à l'interdiction des pesticides dans les collectivités locales.

La Ministre a par ailleurs engagée des mesures pour lutter contre l'usage des produits phytosanitaires les plus dangereux :

- **Interdiction de la plupart des néonicotinoïdes à partir du 1^{er} septembre 2018** avant une interdiction totale à partir du 1^{er} juillet 2020. Cette mesure a été votée dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.



- Demande à la Commission européenne **d'étendre l'interdiction des néonicotinoïdes à l'ensemble du territoire européen.**
- Interdiction de **l'épandage aérien des pesticides**, sauf dérogation des Ministres de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture.
- Instruction aux préfets de **protéger les populations vulnérables en cas d'épandage de pesticides.**
- **Mise en place du label national « Terre saine, communes sans pesticides »** pour distinguer les collectivités territoriales exemplaires en termes de gestion sans pesticides de leurs espaces ; 203 collectivités labellisées à ce jour.



Aujourd'hui, plus de 4160 communes sont déjà engagées dans des chartes locales à objectif « zéro pesticide ». 203 communes ont atteint un niveau d'excellence en supprimant totalement l'usage des produits phytosanitaires de leurs espaces. Elles ont obtenu le label national « Terre saine, commune sans pesticides ».

Retrouvez en ligne :

- Le site de référence des gestionnaires d'espaces verts : www.ecophyto-pro.fr
- le site de référence des jardiniers amateurs : www.jardiner-autrement.fr

*

- Selon un sondage Ifop réalisé pour l'Onema auprès d'un échantillon de 1002 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (représentativité assurée par la méthode des quotas), par questionnaire auto-administré en ligne du 3 au 7 novembre 2016.
- Selon un sondage Ifop réalisé pour l'Onema auprès d'un échantillon de 500 personnes (maires ou responsables des espaces verts), représentatif de l'ensemble des communes de France (représentativité assurée par la méthode des quotas), par téléphone du 26 octobre au 14 novembre 2016.

Retrouvez **le communiqué en ligne**



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



Paris, le samedi 11 février 2017

Invitation presse
Lutte contre l'usage des pesticides

Ségolène Royal
Lancera la campagne « Zéro pesticide »
et réunira les parties prenantes dans la lutte
contre l'usage des pesticides :
représentants des collectivités « Terre Saine »,
scientifiques, ONG, entreprises

Mardi 14 février 2017 à 11h00
Ministère de l'Environnement
244, Bld Saint-Germain – 75007 Paris

Retrouvez l'invitation en ligne

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

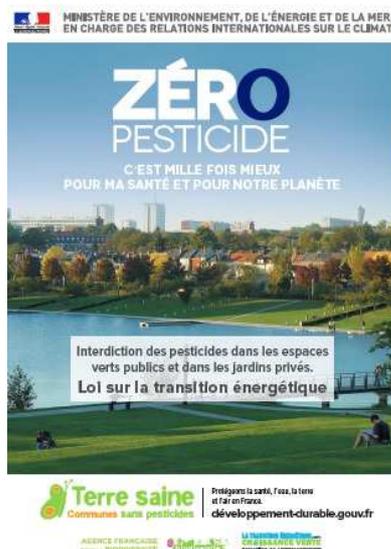
www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le mardi 14 février 2017

*Après avoir enregistré une baisse de 14 % des pesticides
utilisés par les collectivités et les jardiniers amateurs,
Ségolène Royal annonce de nouvelles mesures
pour atteindre le zéro pesticide*

Grâce aux mesures de la loi de Transition énergétique et de la loi de protection de la Biodiversité, engagées par Ségolène Royal, la France enregistre pour la première fois une baisse de 14 % des pesticides utilisés par les collectivités et les jardiniers amateurs. La ministre de l'Environnement annonce de nouvelles mesures pour atteindre le zéro pesticide.



Retrouvez [ici le guide des solutions : ma commune sans pesticide.](#)

Ségolène Royal a présenté aujourd'hui le visuel de la **campagne d'information « Zéro pesticide, c'est mille fois mieux pour ma santé et pour notre planète »** qui sera diffusé dans la presse quotidienne régionale fin février.

La ministre a également réuni les parties prenantes dans la lutte contre l'usage des pesticides et a annoncé de nouvelles mesures :

- Concernant les **néonicotinoïdes** :

Lancement aujourd'hui d'une **consultation du public** pour la mise en œuvre d'une mesure de la loi biodiversité : interdiction des produits phytopharmaceutiques contenant des néonicotinoïdes et des semences traitées avec ces produits à partir du 1^{er} septembre 2018.

- Concernant l'**épandage des produits phytosanitaires** :

Afin de rétablir rapidement une base minimale pour la campagne d'utilisation de l'année 2017, la ministre a décidé fin 2016 de :

- rétablir dans un premier temps l'arrêté ministériel annulé, en conservant une rédaction essentielle reprise dans la version antérieure ;
- lancer des travaux dans un contexte de sérénité, pour des évolutions concertées sur le moyen terme.

La ministre annonce la réunion des parties prenantes le 17 février prochain pour examiner les évolutions de l'arrêté à moyen terme, notamment sur la base des commentaires reçus pendant la consultation du public menée par la Commission européenne.

- Concernant le **conseil aux agriculteurs pour l'utilisation des produits phytosanitaires** :

Ségolène Royal lance une expérimentation de conseil indépendant du vendeur en 2017 afin d'améliorer la prévention de l'usage de produits dangereux pour la santé et l'environnement.

Quatre coopératives ont accepté de participer à l'expérimentation. Elles constitueront chacune deux panels de 4 agriculteurs (soit 8 agriculteurs par coopérative) :

- 4 agriculteurs constitueront l'échantillon témoin : agriculteurs recevant uniquement un conseil agronomique de la part de la

- coopérative à laquelle ils adhèrent ;
- 4 agriculteurs constitueront l'échantillon test : agriculteurs recevant un conseil agronomique de la part d'un organisme de conseil indépendant.

Dans le cadre de cette expérimentation, il est ainsi proposé d'associer 32 agriculteurs issus de 4 coopératives de typologie différentes : grandes cultures, viticulture et cultures spécialisées, de tailles différentes, dans 4 territoires (Ouest, PACA, Centre et Hauts de France).

- Concernant **l'accès aux données pesticides**, Ségolène Royal mettra à disposition sur le site du ministère de l'Environnement les données annuelles.

Selon **un sondage IFOP** réalisé pour l'Onema auprès d'un échantillon de 1002 personnes du 3 au 7 novembre 2016 :

- **93 % des personnes interrogées jugent l'interdiction de la vente en libre-service des pesticides comme justifiée ;**
- **80 % des élus et responsables d'espaces verts sont favorables à l'interdiction des pesticides dans les collectivités locales.**

Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus (représentativité assurée par la méthode des quotas), par questionnaire auto-administré en ligne du 3 au 7 novembre 2016.

Retrouvez **le communiqué et le dossier en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le lundi 27 février 2017

Concours de data-visualisation *« Données pesticides dans les eaux souterraines »* *Ségolène Royal annonce les résultats du premier concours* *de data-science organisé par le Ministère*



Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat, a lancé le 9 février 2016 la **démarche Green Tech verte pour accompagner la transition écologique et énergétique et stimuler l'innovation dans ce domaine**. Depuis, de nombreux événements ont été organisés pour animer cette démarche : appels à projets, hackathons... 12 mois après son lancement, le succès est au rendez-vous, comme en témoignent l'affluence sans cesse croissante à ces manifestations et la qualité des projets présentés par les différents acteurs.

Dans le même temps, **un réseau d'incubateurs Green Tech verte se développe sur le territoire national**. Après avoir inauguré le premier incubateur Green Tech verte le 8 septembre dernier à l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Champs-sur-Marne, **Ségolène Royal a complété ce réseau en créant le DataCentre Green Tech verte d'Orléans**, installé dans les locaux du pôle Environnement du service statistique du ministère.

Cette structure spécialisée dans la science de la donnée a, de ce fait, vocation à promouvoir l'ouverture et la valorisation des données publiques environnementales en vue de faire émerger de nouveaux services au bénéfice de nos concitoyens.

C'est dans ce cadre que le Ministère a organisé, en partenariat avec le BRGM, l'Agence Française pour la biodiversité et Étalab, son premier concours de « DataScience » le 15 décembre 2016. Ce concours visait à faire émerger des outils innovants et pédagogiques pour visualiser les informations disponibles sur la présence de pesticides dans les eaux souterraines aux fins d'une meilleure compréhension des enjeux tels que la pollution des nappes souterraines, l'évolution et la tendance de la contamination, l'alerte en cas d'apparition de nouvelles familles de pesticides, le suivi de l'impact de l'interdiction d'usage de certaines molécules, l'effet cocktail (nombre de pesticides rencontrés par nappes)... De nombreuses données diversifiées ont été mises à disposition des concurrents. Ce concours était ouvert à tous (étudiants, chercheurs, start-up...) et les invitait à déposer leur projet avant le 31 janvier 2017.

Ce premier concours a rencontré un grand succès : 54 candidatures enregistrées réparties en 14 équipes, 25 concurrents individuels et 12 projets déposés, dont 9 ont été jugés recevables en application des dispositions du règlement.

Les auditions se sont déroulées le 16 février 2017 devant un jury composé de représentants du Ministère, de spécialistes de la donnée, d'universitaires, de représentants d'associations environnementales et de journalistes.

Trois produits numériques capables de mettre à disposition des clés de compréhension simples concernant l'impact de l'usage des pesticides sur les territoires ont été retenus.

Ségolène ROYAL félicite chaleureusement l'ensemble des participants et récompense les trois premiers lauréats :

- **PHYT'EAU VIZ** (1^{er} prix) : projet qui offre aux utilisateurs un ensemble de modes de visualisation des mesures de concentration des pesticides dans les masses d'eau souterraine ;
- **HYDROVIZ** (2^{ème} prix) : projet qui privilégie une approche pédagogique et didactique en vue de sensibiliser et d'informer les utilisateurs sur la problématique des pesticides dans les eaux souterraines ;
- **SUPERVIZ** (3^{ème} prix) : projet centré sur la mise en forme des données brutes de manière interactive permettant aux utilisateurs de comprendre facilement l'information mise à disposition.

Compte tenu de la qualité des projets élaborés et du fort potentiel des concurrents non lauréats, Ségolène ROYAL délivre des prix « coups de cœur » aux concurrents suivants :

- **DATA-PESTICIDES** (1^{er} prix coup de cœur) : projet qui vise à montrer la répartition géographique des pesticides dans les eaux souterraines et l'évolution de leur concentration dans le temps ;
- **François THIERRY** (2^{ème} prix coup de cœur) dont le projet permet une visualisation des données sous forme de cartes 2D ou 3D facilitant la compréhension du niveau de présence de pesticides dans les eaux souterraines ;
- **VIZ'O** (3^{ème} prix coup de cœur) : projet de cartographie 3D interactive affichant les informations concernant les pesticides les plus rencontrés et l'évolution de leurs concentrations sur un territoire sélectionné.

L'ensemble de ces porteurs de projet ainsi que ceux qui n'ont pas été primés sont invités à rejoindre la communauté Green Tech verte.

Fiches descriptives des projets primés

(6 fiches descriptives)

Pour en savoir plus sur le concours :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/concours-data-visualisation-sur-pesticides-dans-eaux-souterraines-0#>

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



Paris, le jeudi 16 mars 2017

*Ségolène Royal condamne la décision de l'ECHA
de ne pas classer cancérigène probable le glyphosate
et appelle les Ministres européens de l'Environnement à
continuer à s'opposer à la réapprobation de la substance*

Le comité d'évaluation des risques (RAC) de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) a établi ce midi une proposition de classification du glyphosate, l'herbicide le plus utilisé au monde, au titre du règlement européen dit CLP pour classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges.

L'avis du comité de l'ECHA est attendu par la Commission européenne pour décider de la réautorisation du produit en Europe ou son interdiction. En effet, suite à l'action de Ségolène Royal, la Commission avait renoncé à ré-approuver l'usage du glyphosate pour 15 ans et retenu, le 30 juin dernier, une prolongation de quelques mois seulement pour approfondir l'expertise scientifique.

Ségolène Royal est consternée par cet avis qui ne reconnaît pas de caractère cancérigène au glyphosate (utilisé sans co-formulant), en opposition avec l'avis rendu par le CIRC (Agence internationale de recherche sur le cancer) en mars 2015 qui a inscrit cette substance comme cancérigène probable, sur la base d'études épidémiologiques.

Ségolène Royal note par ailleurs que les avis entre experts sont divisés également aux États-Unis, comme le montre l'article du Monde du 14 mars sur l'analyse des experts de l'agence fédérale de protection de l'environnement.

Ségolène Royal rappelle que beaucoup de produits phytosanitaires utilisent du glyphosate avec des co-formulants, qui peuvent en accentuer la toxicité. La France a ainsi mené l'interdiction des préparations de glyphosate formulées à base de tallowamine, co-formulant à la toxicité reconnue. 132 autorisations de mise sur le marché de ces produits à usage professionnel ou amateur qui ont été retirés par l'Anses en juin 2016.

Ségolène Royal rappelle que le glyphosate est, avec son métabolite l'AMPA (acide aminométhylphosphonique), le premier contaminant des cours d'eaux en France.

Elle appelle les Ministres européens de l'Environnement à s'opposer à un renouvellement de l'autorisation dans la durée du glyphosate au niveau européen.

Elle invite toutes les parties prenantes, et en particulier les agriculteurs qui sont les premiers exposés aux effets des pesticides, à poursuivre leurs efforts pour développer et diffuser sur le terrain les méthodes alternatives permettant de se passer de ce pesticide.

Ségolène Royal rappelle son engagement constant pour une réduction drastique de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et l'interdiction des plus dangereux. Ainsi, la loi sur la transition énergétique interdit, depuis le 1^{er} janvier 2017, la vente en libre-service des produits phytosanitaires au grand public, ainsi que l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités. En 2019, toute vente de produit phytosanitaire sera interdite au grand public (à l'exception des produits permis pour l'agriculture biologique notamment). Par ailleurs, la loi biodiversité interdit les néonicotinoïdes à partir de 2018 (avec dérogation possible jusqu'en 2020 si des contraintes techniques le justifient). Enfin, Ségolène Royal a adressé une instruction aux préfets afin qu'ils prennent des arrêtés empêchant les épandages de produits phytosanitaires à proximité des établissements accueillant des publics sensibles (écoles, hôpitaux notamment).

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31